

# Fiche 1.4

---

## L'évaluation différentielle des adolescents contrevenants

L'évaluation différentielle des adolescents contrevenants est un processus clinique qui permet de connaître chaque adolescent et d'établir un diagnostic, d'une part, de son niveau d'engagement dans des valeurs et des activités délinquantes ainsi que, d'autre part, de son degré d'adaptation. En plus de la conduite délinquante, il s'agit d'examiner le comportement de l'adolescent dans ses différents milieux de vie. Des outils cliniques peuvent contribuer à mieux saisir certains aspects de la personnalité de l'adolescent. L'analyse des données recueillies permet de déterminer les sphères de la vie de l'adolescent les plus problématiques et d'établir un pronostic quant au risque de récidive afin de déterminer la nature des services les plus appropriés à la situation de l'adolescent.

Rappelons que l'approche différentielle repose sur la reconnaissance que la diversité des types de délinquance et des problématiques présentées par les adolescents exige le recours à une stratégie différentielle pour assurer l'efficacité des interventions. En effet, chaque type de délinquance est soutenu par une combinaison particulière de facteurs et chaque adolescent présente un ensemble de caractéristiques particulières.

### Les orientations cliniques des directeurs provinciaux

Les directeurs provinciaux ont réaffirmé que l'évaluation différentielle des adolescents contrevenants constitue le point d'appui de toutes les phases de l'intervention en délinquance : programme de sanctions extrajudiciaires, rapport prédécisionnel, suivi dans la communauté, placement sous garde et surveillance, examens et autres.

Cette évaluation a pour objectif d'individualiser l'intervention réalisée auprès de chaque adolescent contrevenant. Il faut aussi s'assurer que l'évaluation est continue afin d'adapter l'intervention à l'évolution de l'adolescent.

Les directeurs provinciaux favorisent le recours aux outils d'évaluation validés aptes à soutenir l'élaboration d'une intervention différenciée pour chaque adolescent.

MANUEL DE RÉFÉRENCE

L'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents dans les centres intégrés qui offrent des services de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation

Fiche 1.4

Dernière mise à jour : 19 décembre 2016

## Les objectifs de l'évaluation différentielle

Les objectifs de l'évaluation différentielle se présentent ainsi :

- Déterminer le niveau d'engagement de l'adolescent dans la délinquance.
- Déterminer les facteurs qui contribuent à la délinquance ainsi que les facteurs de protection.
- Établir un pronostic du risque de récidive.
- Évaluer les ressources de l'adolescent, ainsi que celles de son milieu familial, et sa capacité à bénéficier des services et des ressources disponibles.
- Établir les objectifs de l'intervention.
- Déterminer les services les plus appropriés à la situation aussi bien sur le plan de la surveillance, du contrôle et de l'encadrement que sur le plan de l'aide et du conseil afin de prévenir toute récidive.

L'évaluation différentielle des adolescents contrevenants consiste donc à établir la particularité de chaque adolescent en déterminant ses caractéristiques personnelles, aussi bien sur le plan intrapersonnel que sur le plan interpersonnel, et en recherchant les facteurs expliquant les difficultés présentées dans le but de déterminer la meilleure intervention à réaliser. Ce type d'évaluation repose sur l'analyse des comportements, des attitudes et des motivations de l'adolescent afin d'en dégager les éléments structuraux de sa personnalité. Il vise à expliquer le sens de sa conduite délinquante. Il faut rappeler que ce n'est pas l'infraction qui définit la problématique vécue par l'adolescent. Au contraire, il faut plutôt rechercher la signification du geste commis parmi les caractéristiques de l'adolescent et en dégager ses besoins particuliers afin de pouvoir intervenir dans la perspective d'un changement durable permettant d'assurer la sécurité du public.

## La démarche d'évaluation

L'évaluation différentielle repose sur l'analyse de la conduite délinquante de l'adolescent, sur l'étude de son évolution dans ses diverses sphères de vie ainsi que sur l'examen de ses attitudes et de ses traits de personnalité. Elle cherche aussi à mesurer la réceptivité de l'adolescent, soit sa capacité et son ouverture à s'engager dans un processus de changement tenant compte des mécanismes de défense qu'il a acquis. Elle doit aussi permettre de connaître le niveau de réceptivité de son milieu familial ainsi que les ressources disponibles dans le milieu social de l'adolescent.

La conjugaison du profil de délinquance et de l'évolution de l'adolescent dans ses sphères de vie ainsi que du degré de réceptivité à l'intervention doit permettre d'établir un pronostic du risque de récidive présenté par l'adolescent.

L'évaluation différentielle doit d'abord permettre de discriminer la délinquance épiphénoménique de l'adolescence de la délinquance dite distinctive, c'est-à-dire de différencier les conduites occasionnelles ou transitoires liées à la nature même de l'adolescence des conduites délinquantes liées à des déficits personnels suffisamment importants pour entraîner chez l'adolescent un engagement délinquant<sup>1</sup>. Cette distinction est capitale pour la détermination des objectifs à poursuivre dans chaque situation, et donc pour le choix des mesures à appliquer. Rappelons que, généralement, la délinquance commune à l'adolescence peut être traitée par des mesures extrajudiciaires.

L'évaluation doit donc permettre de déterminer les interventions à réaliser et les services à utiliser afin de contrôler la délinquance de l'adolescent et de l'aider à corriger les facteurs contributifs de sa délinquance, et ainsi assurer la protection du public.

L'évaluation repose donc sur l'analyse de la conduite délictueuse de l'adolescent contrevenant ainsi que sur ses aspects psychosociaux.

### 1. La conduite délictueuse

L'évaluation différentielle porte dans un premier temps sur l'examen de la conduite délictueuse de l'adolescent, soit la nature et la gravité des délits, les circonstances des passages à l'acte, le degré de participation de l'adolescent et ses motivations. Il faut considérer l'ensemble de la délinquance connue, mais également la délinquance non officielle, c'est-à-dire celle révélée par l'adolescent lui-même ou ses parents. Il faut aussi

---

<sup>1</sup> Voir les travaux de FRÉCHETTE, M. et M. LE BLANC, *Délinquances et délinquants*, Chicoutimi, Gaëtan Morin, 1987.

connaître l'attitude de l'adolescent par rapport à sa délinquance et aux conséquences de celle-ci.

L'évaluation de l'ensemble de l'activité délictueuse de l'adolescent permet de qualifier celle-ci selon la précocité des comportements délinquants, la persistance dans le temps, l'intensité et l'aggravation ainsi que l'activation, soit les éléments internes et externes qui contribuent au passage à l'acte. Elle permet également de la qualifier en matière de prédilection ou de polymorphisme quant à la nature des délits commis.

## **2. Les aspects psychosociaux**

L'adolescence est avant tout une étape de développement, et parfois de bouleversements. Aussi faut-il considérer les comportements de l'adolescent dans une perspective évolutive. Il est essentiel de tracer les grandes lignes de l'évolution de l'adolescent et de déterminer, dans chacune des sphères de sa vie, son niveau d'adaptation et les difficultés qu'il présente. L'évaluation doit également permettre de déterminer les ressources et les capacités de l'adolescent ainsi que celles de ses milieux familial et communautaire.

### **Les attitudes et les traits de personnalité de l'adolescent**

Le comportement adopté par l'adolescent dans certaines situations, le mode d'expression de son agressivité, son niveau de tolérance à la frustration et son mode de réaction à l'autorité sont autant d'indicateurs de son adaptation sociale.

Tout aussi révélatrices de la capacité d'adaptation de l'adolescent, sa disposition à rechercher de l'aide et à l'accepter, sa compréhension de sa situation et sa sensibilité à autrui sont des éléments importants à prendre en compte.

À ce stade de l'évaluation, des outils cliniques doivent être mis à contribution pour soutenir le jugement clinique de l'évaluateur. Les outils cliniques contribuent à évaluer certaines dimensions de la personnalité de l'adolescent, et certains outils permettent de situer ces dimensions par rapport à un corridor normatif de l'adolescence.

### **Le milieu familial**

Le milieu familial constitue le premier agent de socialisation de l'enfant. Il importe donc de bien connaître ce milieu pour en mesurer l'influence sur le développement de l'adolescent. Plusieurs éléments sont à prendre en compte, dont les capacités parentales, aussi bien sur le

plan de l'éducation que sur celui de l'encadrement, la qualité des relations familiales, les valeurs familiales, l'adaptation sociale de la famille elle-même ainsi que les ressources présentes dans le milieu familial élargi.

Les forces et les faiblesses du milieu familial doivent être bien établies, considérant leurs répercussions sur l'adaptation sociale de l'adolescent. Le niveau de collaboration que le milieu familial peut apporter à l'intervention est un élément important de l'évaluation différentielle.

### **Le milieu scolaire et le travail**

Il faut évaluer l'adaptation de l'adolescent à son milieu scolaire à l'aide de sa perception de ce milieu, de son comportement, de sa motivation manifestée et de son rendement obtenu ainsi que du type de relation établie avec les enseignants et avec ses pairs. Le fonctionnement présenté par l'adolescent en milieu scolaire reflète généralement la qualité de son adaptation sociale.

Lorsque l'adolescent a déjà intégré le milieu du travail, les mêmes aspects liés au comportement, à la motivation, au rendement et aux relations avec les pairs et l'autorité doivent être pris en compte pour la mesure du niveau d'adaptation sociale.

### **Les relations et les activités sociales**

La connaissance du fonctionnement de l'adolescent dans son milieu social, aussi bien sur le plan des relations que sur celui des activités, est essentielle à l'évaluation de son niveau d'adaptation sociale. Le type d'amis, de milieux fréquentés et de loisirs favorisés en sont des indicateurs importants.

### **La consommation de drogue et d'alcool**

Le profil de consommation de drogue et d'alcool de l'adolescent est essentiel à l'évaluation compte tenu des répercussions importantes de cette dimension sur le fonctionnement général de l'adolescent. Il faut déterminer les effets de la consommation sur l'ensemble de son fonctionnement pour être en mesure de considérer ses réelles conséquences sur le potentiel d'adaptation sociale de l'adolescent.

### **3. L'évaluation du degré d'adaptation sociale**

L'analyse des attitudes et des traits de personnalité de l'adolescent et de son fonctionnement dans ses différentes sphères de vie permet de tracer un portrait plus précis de ses difficultés d'adaptation sociale. Il est alors possible de déterminer les cibles sur lesquelles l'intervention devra porter pour réduire les risques de récidive et améliorer son adaptation à l'un ou l'autre de ces milieux de vie. Elle permet aussi de faire ressortir les forces et les ressources dont il dispose, aussi bien sur le plan personnel que sur les plans familial et social.

Il s'agit en fait d'évaluer le niveau d'allocentrisme de l'adolescent, soit l'ouverture à ce qui est différent, la disposition à s'orienter vers les autres et la capacité de s'intéresser aux autres pour eux-mêmes. Fréchette et Le Blanc<sup>2</sup> ont utilisé cette notion pour synthétiser leur étude de la personnalité des délinquants. Elle tire son importance du fait que tout individu, en raison de sa nature même, a besoin de communication, de relation et d'échange avec autrui. Le schéma normatif du développement, tel que présenté dans les divers modèles et théories du développement de la personne, repose d'ailleurs sur les étapes de la progression vers l'allocentrisme. L'allocentrisme s'oppose aux conduites délinquantes, soutenant plutôt l'adoption d'une conduite conforme aux standards.

L'examen des attitudes et des traits de personnalité de l'adolescent ainsi que de son fonctionnement dans ses divers milieux de vie permet d'établir le niveau de son adaptation sociale.

### **4. L'évaluation globale**

L'évaluation globale doit présenter les résultats de l'analyse clinique du comportement délinquant de l'adolescent en conjugaison avec l'évaluation du niveau d'adaptation sociale. Il s'agit en fait de situer la conduite délinquante de l'adolescent par rapport à l'ensemble de son fonctionnement interpersonnel et d'expliquer ainsi, d'une façon différentielle, la signification et les causes de la délinquance commise et le niveau de risque de récidive.

#### **Le niveau d'engagement délinquant**

L'analyse du comportement délinquant doit viser à établir, par l'examen des caractéristiques particulières des gestes délictueux commis, le niveau de structuration de la délinquance. C'est en éclairant cette conduite délinquante à la lumière des acquis et des déficits observés dans son évolution psychosociale ainsi que des éléments de la personnalité évalués qu'il est

---

<sup>2</sup> *Ibid.*

possible de poser un diagnostic différentiel sur l'engagement de l'adolescent dans la voie de la délinquance.

Le recours à des cadres théoriques de référence doit soutenir le diagnostic différentiel posé et contribuer à préciser le niveau de risque de récidive présenté par l'adolescent.

### **Le pronostic du risque de récidive**

L'évaluation globale doit se compléter d'un pronostic quant au niveau de risque de récidive que présente l'adolescent. Pour établir un tel pronostic, il faut prendre en compte les caractéristiques de la conduite délinquante de l'adolescent, les traits de personnalité liés à son orientation délinquante et les facteurs de risque particuliers déterminés par l'examen de sa conduite et de son milieu. La détection des facteurs de risque, par exemple la fréquentation de pairs délinquants, la consommation de drogue ou d'alcool, l'oisiveté, la faiblesse de la supervision parentale, est essentielle pour la détermination des interventions à réaliser auprès de l'adolescent. Le degré de réceptivité à l'intervention que manifestent l'adolescent et les membres de son milieu familial constitue un autre indicateur du niveau de risque de récidive.

### **La réceptivité à l'intervention**

L'évaluation du niveau de réceptivité à l'intervention que présentent l'adolescent et sa famille, tout en constituant un autre indicateur de l'adaptation sociale de l'adolescent ainsi qu'un élément important pour l'établissement du pronostic du risque de récidive, permet de préciser les objectifs et la nature des interventions nécessaires.

La réceptivité repose sur la reconnaissance des difficultés, sur la motivation à les régler avec une aide extérieure ainsi que sur la capacité à profiter des services, capacité qui concerne les ressources personnelles de l'adolescent et des membres de son milieu familial ainsi que les attitudes adoptées à l'égard d'autrui.

Cette évaluation de la réceptivité doit nécessairement comprendre les renseignements disponibles sur l'ensemble des interventions antérieures ou actuelles réalisées auprès de l'adolescent et de ses parents ainsi que sur les effets produits par celles-ci. La collaboration des intervenants concernés par ces autres mesures doit donc être recherchée.

## Principes cliniques d'évaluation

L'évaluation différentielle continue doit être la base de toute intervention auprès des adolescents contrevenants afin de pouvoir recourir à la bonne intervention au bon moment. Cette évaluation doit aussi déterminer les forces de l'adolescent et de son milieu afin de pouvoir préciser les objectifs à poursuivre et les services à privilégier. Rappelons que c'est en situant la délinquance commise par un adolescent dans l'ensemble de ses conduites qu'il est possible de bien situer le sens des gestes commis et d'établir un diagnostic fondé sur la compréhension clinique de l'adolescent ainsi qu'un pronostic des risques de récidive.

Les principes cliniques suivants doivent guider toute démarche d'évaluation :

- L'évaluation différentielle doit être réalisée avec objectivité et rigueur;
- L'évaluation différentielle doit se faire dans le respect des droits de l'adolescent et de ses parents, particulièrement le droit de recevoir des services de qualité, services offerts sur la base des connaissances scientifiques disponibles;
- L'évaluation différentielle doit être fondée sur une information complète, en tenant compte du mandat pour lequel elle est réalisée;
- Les renseignements provenant de tiers doivent être validés et leur utilisation doit se faire en toute transparence;
- L'évaluation différentielle doit prendre appui sur les connaissances scientifiques les plus à jour et le jugement professionnel doit être appuyé par le recours aux outils cliniques disponibles à l'intervenant;
- Le maintien de l'objectivité dans l'intervention réalisée auprès des adolescents contrevenants exige que l'intervenant connaisse bien ses valeurs et soit capable de reconnaître les réactions qu'il peut avoir au regard de certains comportements;
- Concernant les comportements adoptés par les adolescents contrevenants, il est nécessaire pour tout intervenant d'adopter une conscience réflexive en prenant un recul par rapport aux problématiques auxquelles il est confronté afin de pouvoir déterminer ses valeurs et ses émotions. La supervision clinique peut contribuer au développement de la conscience réflexive et ainsi aider à prévenir l'adoption de contre-attitudes.